

AGENCE DE COULONGE

(Division Ouest)

Dans ses relations, avec le Département des Terres et Forêts, la région de l'Outaouais supérieure est désignée sous le nom d'« Agence de Coulonge. »

C'est M. J. O. Tremblay, de Ville Marie, qui en est l'agent.

Cette agence comprend neuf cantons, et la quantité de terres disponibles est de 115,021.

Le prix des terres est purement nominal: 30 centins l'acre.

Voici maintenant la description, bien en abrégé de ces cantons telle que nous la trouvons, dans un document officiel, publié par le département des Terres de la Couronne:

(COMTÉ DE PONTIAC)

CANTONS — (COMTÉ DE PONTIAC)	Rangs disponi- bles	Rangs arpen- tés	Qualité du sol, espèce de bois, etc.
ATWATER			{ Ce canton est érigé mais non subdivisé.—Bloc A vendu à la Gordon Creek Improvement Co.
BABY.....	I à V	9930	{ Les cinq demi-rangs, 155 lots, ont été arpentés et divisés en lots de terre dont la moitié à peu près en bonne terre.